

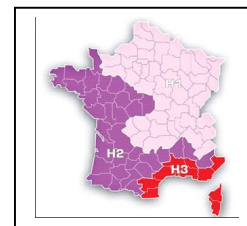


ISOLATION THERMIQUE dans l'EXISTANT

Ne pas confondre : Isolation thermique minimale de la paroi et Isolant rapporté pour bénéficier des aides

L'ISOLATION THERMIQUE MINIMALE RÉGLEMENTAIRE DE LA PAROI

Selon les arrêtés du 03 mai 2007 et du 22 mars 2017 relatifs à la Réglementation Thermique sur l'Existant, quand des travaux d'installation ou de remplacement de l'isolation thermique sont entrepris sur une paroi, ils doivent être réalisés de telle sorte que la paroi isolée ait une résistance thermique totale supérieure ou égale la valeur minimale donnée dans le tableau suivant :



Type de paroi	EN 2021 ET 2022			A PARTIR DU 1 ^{er} JANVIER 2023		
	Résistance thermique minimale "R" <u>DE LA PAROI</u>			Résistance thermique minimale "R" <u>DE LA PAROI</u>		
	Zone H1	Zone H2	Zone H3	Zone H1	Zone H2	Zone H3
Plancher sur vide sanit. ou cave	2,7	2,7	2,1	3	3	2,1
Mur sur local non chauffé	2	2	2	2,5	2,5	2,5
Mur sur l'extérieur	2,9	2,9	2,2	3,2	3,2	2,2
Toiture terrasse	3,3	3,3	3,3	4,5	4,3	4
Plafond rampant	4,4	4,3	4	5,2	4,5	4
Plafond sous combles	4,8	4,8	4,8	5,2	5,2	5,2

CARACTERISTIQUES THERMIQUES DE L'ISOLANT POUR BENEFCIER DES AIDES (MaPrimeRenov', CEE, TVA à 5,5%, etc...)

Selon le Code général des impôts, partie relative au Crédit d'impôt pour la transition énergétique, l'article 18 bis précise que le critère requis pour l'éligibilité au crédit d'impôt des matériaux d'isolation thermique est que la résistance thermique (R) de l'isolant rapporté soit supérieure ou égale aux valeurs du tableau suivant :

Position de l'isolant	Résistance thermique minimale "R" DE L'ISOLANT THERMIQUE
Sol	3
Mur	3,7
Plafond sous terrasse	4,5
Plafond rampant	6
Plafond sous combles	7

La résistance thermique "R" d'un isolant est exprimée en mètres carrés par Kelvin par Watt (m².K/W) ; elle figure sur l'étiquette du produit ; elle est évaluée selon :

- la norme NF EN 12664, NF EN 12667 ou NF EN 12939 pour les isolants non-réfléchissants. Le référentiel de la certification ACERMI prévoit des mesures de la résistance thermique suivant l'une de ces trois normes.
- la norme NF EN 16012 pour les isolants réfléchissants.